

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>			
Département(s)		Date	
Numéro		Heure	

Auteur-e(-s) : Mathias Gautschi
Titre : L'augmentation de la cotisation au fonds CORODIS figure-t-elle au budget 2024 ?
Contenu : NB : <i>contenu limité à 500 signes, espaces compris (art. 244, al. 2, OGC)</i> En 2024, la cotisation de l'Etat de Neuchâtel au fonds de la CORODIS (Commission Romande pour la Diffusion de Spectacles) augmentera. Cette dépense est-elle prévue au budget 2024 ? Ou subit-elle le même genre de traitement que celui du CinéFoRom en l'affectant à la Loterie romande ?
Souhait d'une réponse écrite (par défaut, la réponse « Non » est retenue) : non

Champs en couleur = à remplir obligatoirement avant l'envoi

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Mathias Gautschi		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Christian Mermet		

Champs en couleur = à remplir obligatoirement avant l'envoi

Envoi du fichier rempli au Secrétariat général du Grand Conseil : Secretariat.GC@ne.ch